

Monsacré Vincent
4 rue de la tuilerie
40140 Magescq,

Mr le commissaire enquêteur,

Enquête publique. Préalable à une demande de défrichement d'environ 19 hectares.

Je tiens à vous déclarer mon désaccord quant au défrichement de ces parcelles situées à « Le bruste » et ce pour différentes raisons que je vais évoquer.

En premier lieu, le conseil municipal lors de sa réunion, en date du 18 Décembre 2023 a émis un avis défavorable tout comme la communauté de communes MACS.

Dans ses attendus en matière de photovoltaïque, la communauté préconise d'équiper en premier lieu les bâtiments communaux et les constructions nouvelles (en zone artisanales)

L'état, les députés et les sénateurs nous ont pondus, une loi ZAN (zéro artificialisation nette) et on va aller en pleine forêt pour y implanter une centrale.

La distance pour se raccorder au poste source (situé à Soustons) : vous donnez une distance à vol d'oiseau (8 km d'après le dossier) alors que sur le plan, vous suivez l'autoroute et passez en plein bourg. Le bourg est en ce moment en travaux pour une réhabilitation et quid des travaux pour passer (on casse tout ??). Ensuite on longe la route de Soustons puis direction Agur. A mon avis on est plus prêt de 15 km que de 8 !!!

Cette zone est un endroit de balades et quel merveilleux spectacle et paysager que des rangs de panneaux ...

Est-ce qu'on veut que nos Landes de Gascogne deviennent un gigantesque parc photovoltaïque qui irait de Bordeaux à Bayonne ??? parle ton de biodiversité ??

Et que fait on des risques d'incendies ?? nous avons malheureusement l'expérience qui nous montre que même en entretenant les abords, le risque est élevé. Lors de l'incendie du 16 Septembre 2022, les abords étaient bien entretenus mais cela n'a pas empêché 105 hectares de forêt de partir en fumée.

De plus l'accès à la centrale sera beaucoup moins aisé que celle de la route de Netha

Pour toutes ces raisons, je vous réitère mon avis défavorable au défrichement et à l'installation de cette centrale.